

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

La Présidente du CCAS de Bernay,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe pour l'année 2022 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme TOURNEUX Patricia</b> , <i>adjoint technique territorial</i> <i>Echelon : 08</i> <i>par ancienneté</i>	1	<b>01/06/ 2022</b>

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bernay, le 24 mai 2022  
La Présidente,

Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

